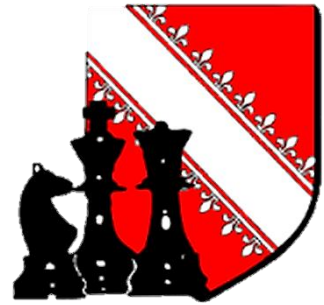


COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »

Site internet : www.echecs67.com



Championnats individuels 67 Pupilles, Benjamins et Minimes

Règlement intérieur - Saison 2018-2019

Les championnats individuels 67 pupilles, benjamins et minimes sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR) les samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018 à Wasselonne.

La compétition se déroule à la :

Salle Saint Laurent
67310 WASSELONNE

Article 1 – Participation

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Les participants doivent être licenciés A dans un club bas-rhinois au plus tard avant la fin des inscriptions le 09 novembre 2018. Pas d'inscription possible le jour même.

Les participants devront être à l'heure au pointage. Les retardataires seront appariés à partir de la ronde 2.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} congrès de la FIDE) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

La cadence est de 50 min + 10 s/coup.

S'appliquent les règles en cadence lente avec un coup illégal toléré, le deuxième perdant la partie à condition d'avoir signalé le 1^{er} coup illégal à l'arbitre.

La notation des coups est obligatoire pour tout joueur tant que son temps est resté supérieur à 5 minutes.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Les championnats 67 pupilles, benjamins et minimes se déroulent en six tournois distincts, pour chaque catégorie en mixte ou féminin, sur 6 rondes à la cadence de 50min + 10s/coup.

Samedi 10 novembre 2018

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 13h30

Ronde 3 : 15h30

Dimanche 11 novembre 2018

Ronde 4 : 10h00

Ronde 5 : 13h30

Ronde 6 : 15h30

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Fide de décembre 2018.

Pointage : **samedi 10 novembre 2018, 08h30 à 09h30.**

Date limite d'inscription : **vendredi 09 novembre 2018.**

Remise des prix : **dimanche 11 novembre 2018, 18h00.**

En cas d'impossibilité d'assurer 6 rondes de système suisse pour un tournoi, le Comité des Echecs du Bas-Rhin se réserve le droit de choisir un autre système d'appariement. Il sera affiché, ainsi que le système de classement, avant le début du tournoi.

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **7,50€** par joueur.

Le règlement se fera directement auprès des clubs.

Coupes aux trois premiers de chaque tournoi.

Médaille remise à tous les participants présents à la remise des prix.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué, au Buchholz et à la performance, dans cet ordre respectivement. *Pas de matchs de départage.*

Pour chaque catégorie, seront qualifiés le nombre de joueurs ci-dessous pour les championnats d'Alsace qui se dérouleront à Mittelwihr (68) du 11 au 14 février 2019.

Minimes mixtes : 8

Benjamins mixte : 8

Pupilles mixtes : 12

Minimes féminines : 8

Benjamins féminines : 8

Pupilles féminines : 8

Plus les qualifiés d'office, champions d'Alsace 2018 ou qualifiés d'office au championnat de France 2019.

Jenna BELLAHCENE chez les pupillettes, Arthur GE et Rouben STRASSER chez les pupilles,

Sofia BELLAHCENE et Arevik STRASSER chez les benjamines,

Eva ASATRYAN chez les minimes filles, Hugo HORLACHER chez les minimes.

Les championnats du Bas-Rhin délivrent le titre de champion du Bas-Rhin et sont qualificatifs pour le championnat d'Alsace. Ils sont eux-mêmes qualificatifs pour le championnat de France (à Hyères du 14 au 21 avril 2019).

Article 6 – Discipline

Les participants disposent d'un délai de 20 minutes à partir du début de la ronde pour se présenter devant l'échiquier, sous peine de perte par forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Adrien JACQUOT (Arbitre Fédéral Open 1).
Il sera assisté de M. Alexis FISCHER (Arbitre Fédéral Club).

L'organisateur,
Le Comité des Echecs du Bas-Rhin

L'arbitre principal,
Adrien JACQUOT